

Interview de Jacques Santer: la démission collective de la Commission européenne (Sanem, 3 mai 2006)

Source: Interview de Jacques Santer / JACQUES SANTER, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Sanem: CVCE [Prod.], 03.05.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:09:23, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_santer_la_demission_collective_de_la_commission_europeenne_sanem_3_mai_2006-fr-6f9c11de-9702-4cf3-ad8b-193d84978a2b.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Jacques Santer: la démission collective de la Commission européenne (Sanem, 3 mai 2006)

[Étienne Deschamps] Quel est votre sentiment, aujourd'hui, à propos des circonstances qui vous ont contraint, en mars 1999, à remettre la démission collective de la Commission face aux attaques du Parlement?

[Jacques Santer] Effectivement, on a toujours un goût amer évidemment. Mais c'était surtout à la fin, je dirais, d'une législature que ça s'est produit, donc à un moment donné où on avait déjà réalisé notre programme, tel qu'il avait été présenté en 1995. Donc de ce côté-là, c'est à la fin de cela. Mais il faut bien se rendre compte qu'aujourd'hui, cette situation ne pourrait plus se faire. Parce qu'on a tiré les leçons, des leçons positives de ce phénomène, dont moi j'ai été la victime, pour la simple raison qu'étant donné qu'il y avait seulement, comme vous le savez, une..., essentiellement – il y en a d'autres – mais essentiellement, la gestion d'un commissaire qui était mise en cause, celle de madame Cresson. En fait, si on réfléchit par après, ce n'était pas excessif, je dirais, etc. Mais elle-même s'était mise dans une situation où elle ne pouvait plus revenir. Elle avait intenté des procès, des calomnies avec des journalistes, donc vous avez toute la masse des journalistes qui ont fait front contre la Commission, n'est-ce pas. On a même établi des histoires tout à fait rocambolesques, même contre moi. Je ne sais même pas où on a pu trouver des choses comme ça. D'ailleurs, tout ça s'est effondré dans les rapports, mais c'était une situation un peu délétère dans laquelle on se trouvait.

Évidemment, là – pour revenir à la première question, la question antérieure que vous avez posée – un président du gouvernement, un Premier ministre, aurait eu une tâche très facile. Il aurait pris ses responsabilités et offert au chef d'État ou à quiconque, la démission du ministre en question. Alors qu'à la Commission, ce n'est pas le cas. Du moment que le commissaire ne veut pas démissionner, on ne peut pas le forcer à démissionner. Et surtout ici, il avait également des soutiens en plus de son propre gouvernement, c'est-à-dire plutôt du président de la République à ce moment-là. Donc, c'est uniquement l'ensemble de la Commission qui doit démissionner, pour repartir sur de nouvelles bases. Et on a d'ailleurs – et ça peu de commentateurs l'ont perçu de cette façon-là – on a envisagé d'ailleurs à ce moment la démission collective, pour échapper à une motion de censure. Parce que si on démissionne à la suite d'une motion de censure, la Commission peut seulement gérer les affaires normales. Alors que si elle démissionne collectivement, le Conseil peut réaffirmer la confiance dans la Commission. Ce que le Conseil a fait par après, le lendemain d'ailleurs. Et de sorte que la Commission a pu gérer les affaires normalement, et a pu même prendre un certain nombre d'initiatives, comme si de rien n'était. Sauf que la démission a écourté – de quelques mois seulement – le terme de la Commission. Nous-mêmes, nous devions terminer au mois de janvier, nous avons terminé au mois de septembre. Certains commissaires, comme moi-même, étant donné que je me suis présenté aux élections européennes, j'ai démissionné au mois de juillet, fin juillet, je crois, à ce moment-là, juste au moment où je rentrais dans le Parlement européen.

Mais la démission collective de la Commission n'entrave pas la gestion des affaires communautaires, alors que la démission à la suite d'une motion de censure a d'autres implications juridiques. C'est ça qu'on voulait éviter. Mais bien sûr, par après, je crois qu'on a également fait un certain nombre, peut-être, de fautes stratégiques, dues au moment, du fait que nous étions enlisés dans une certaine procédure. Par exemple, je n'aurais jamais dû accepter, et c'était une initiative que nous avons proposée, c'est la Commission qui avait proposé, par exemple, ce Groupe des sages n'est-ce pas, et de dire en même temps qu'on accepte les conclusions de ces sages. Croyant effectivement que les sages étaient des sages... Mais effectivement, il y en avait certains qui faisaient des procès d'intention contre la Commission. Ça on l'a su par après. Et qu'un sage s'est d'ailleurs désisté, qu'il voulait également écrire un avis séparé, etc. Donc ça c'était certainement une faute de notre côté qu'on n'aurait pas dû accepter. Mais ça n'enlève rien au fait qu'on était contraint de démissionner collectivement, si on voulait se débarrasser d'un membre du collège, n'est-ce pas, qui était sous pression.

Aujourd'hui encore, je vois beaucoup de gens, je vais souvent au Parlement européen, demain j'y vais de nouveau à Bruxelles, on me dit: «Mais est-ce que tu n'aurais pas dû, ou bien changer la répartition des portefeuilles, ou bien démissionner un commissaire tout simplement?» Le Parlement voulait avoir du sang

n'est-ce pas, comme on dit, sur le plan politique. Mais non, ce n'était pas possible. C'était juridiquement, institutionnellement, constitutionnellement pas possible, étant donné qu'on fonctionnait en tant que collège. Mon successeur, Prodi – avec qui j'entretenais de bonnes relations amicales, déjà lorsqu'il était président du Conseil – je lui ai soumis cette question, et il l'a résolue, sachant très bien qu'il ne pouvait pas faire autrement, en faisant signer à chaque commissaire, dès son entrée, avant son entrée en fonction, n'est-ce pas, une démission, en lui remettant cette démission individuelle. Ça c'est autre chose, n'est-ce pas. Mais si un commissaire, comme dans ma situation, ne voulait pas démissionner, vous ne pouviez pas le contraindre à démissionner. On a dit également, certains journalistes, d'ailleurs de bonnes intentions, ont dit: «Mais est-ce que vous avez demandé à madame Cresson de démissionner?» J'ai dit qu'elle savait très bien qu'on voulait la faire démissionner. J'avais plusieurs fois discuté avec elle. Mais je ne lui ai pas demandé de démissionner, sachant très bien, premièrement qu'elle ne voulait pas démissionner, et qu'elle était soutenue par le chef de l'État. Donc, à ce moment-là, si vous, en tant que président de la Commission, vous demandez à quelqu'un quelque chose, il faut que cela se fasse, parce qu'autrement vous détruisez votre propre autorité vis-à-vis de ce membre. Donc on était vraiment dans une situation délicate. Mais après, si je vois avec un certain recul, et surtout voyant également les commentaires qui se font tout de suite après au Parlement européen, où j'ai continué à œuvrer pendant cinq ans. On voit quand même qu'au moins tout notre programme a pu être réalisé, et qu'en fait, sauf la démission, bien sûr la démission collective de la Commission, qui était un fait nouveau, mais pour le reste, l'action de la Commission reste. D'ailleurs on l'a dit encore récemment, la Commission Santer, il y a effectivement un certain nombre d'éléments qui ont donné une nouvelle dimension à l'Union européenne et je crois que c'est ça qui reste, et qui me remplit encore aujourd'hui de satisfaction.